

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 26 avril 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 26 avril 2010 à 19h45, dans la salle au deuxième étage du Centre municipal, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Jean-Paul Cousineau	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19h45.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009
- 3- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition des comptes
- 4- Règlement provincial sur la déclaration des prélèvements d'eau
- 5- Dossier : Terre municipale
- 6- Varia
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-04-26-093

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant le point suivant :

Varia A- Programme 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité

2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

M.B. 2010-04-26-094

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, rapports préparés et déposés par Monsieur Kevin Huneault, comptable agréé, de la firme « Piché Éthier Lacroix, Comptables agréés » et ce, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition des comptes

M.B. 2010-04-26-095

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de \$233336 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyé(e) par Jean-Paul Cousineau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

4. Règlement provincial sur la déclaration des prélèvements d'eau

M.B. 2010-04-26-096

Considérant le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, règlement entré en vigueur le 9 septembre 2009;

Considérant que ce règlement oblige tous les préleveurs d'eau de 75m³ et plus à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) une déclaration annuelle des volumes d'eau qu'ils ont prélevés;

Considérant que présentement la municipalité de Bouchette ne possède pas d'équipement fonctionnel qui permet de répondre à l'obligation du MDDEP;

Considérant que pour la première année de l'application de ce règlement, la municipalité devra produire une déclaration pour le volume d'eau prélevé pour les derniers mois de l'année 2009 (octobre, novembre et décembre 2009);

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de :

- 1- Procéder à l'acquisition d'un débitmètre au coût de 1568\$ plus les taxes et les frais d'installation;
- 2- Retenir les services d'un ingénieur afin d'attester les volumes d'eau prélevé pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2009.

Ces frais seront imputés au poste « Pièces et accessoires – eau » (02-412-00-640) et « Honoraires professionnels eau » (02-412-00-412).

Adoptée à l'unanimité

5. Dossier : Terre municipale

M.B. 2010-04-26-097

Considérant la résolution M.B. 2010-02-01-042 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2010;

Considérant la résolution M.B. 2007-03-05-040 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2007;

Considérant l'étude hydrogéologique déposé par la firme Envir-Eau en 2006;

Considérant que cette étude démontre les aires de protection à respecter pour un lieu de captage d'eau souterraine;

Considérant l'étude de ce dossier effectué par les membres du conseil lors d'une rencontre de travail sur ce sujet;

Considérant la responsabilité de la municipalité de Bouchette dans l'alimentation en eau potable de la population desservie par le réseau municipal;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de maintenir la décision négative du conseil municipal à la requête de Monsieur Louis Thérien qui demandait de louer ou d'acquérir une partie de la terre municipale afin d'y installer une scierie.

Adoptée à l'unanimité

6. Varia

A- Programme 9-1-1

Note au procès-verbal

Des informations sont demandées en ce qui concerne la qualité du service 9-1-1 avec le Groupe CLR.

Dossier à suivre.

7. Période de questions

Aucune question n'est posée.

8. Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2010-04-26-098

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière